

🔴 DPO (DPD) : piloter la protection des données personnelles de l'entreprise

Acquérir les méthodes et outils pour déployer la conformité RGPD au sein de son organisation

Code
600362

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
990 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Délégués à la protection des données (DPO/DPD) – Directeurs des services informatiques (DSI) – Avocats – Toute personne s'intéressant à l'économie de la data et/ou en charge de la conformité de traitements de données personnelles

PRÉ-REQUIS

Connaître le rôle et les missions essentielles du DPO ou avoir suivi la formation :

🔗 [DPO \(DPD\) : désignation, rôle et missions du délégué à la protection des données personnelles \(600361 \)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux

Objectifs pédagogiques

- Identifier les mesures de conformité à mettre en place dans l'entreprise (cartographies des risques, analyse d'impact, documentation...)
- Réagir faces aux exigences liées à la protection des données des personnes concernées
- Utiliser les ressources pertinentes pour piloter la conformité

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Identifier les mesures de conformité à mettre en place dans l'entreprise

Auditer la protection des données

- Méthodologie, identification des interlocuteurs, interviews, collecte des documents et informations
- Distinction entre les opérateurs (responsables de traitement, responsables conjoints, sous-traitants)
- Identification des bases juridiques des traitements
- Quiz : points clés de l'audit

Mettre en œuvre la cartographie des traitements

- Cartographie des traitements et des données
- Rôle du DPO lors de la cartographie des traitements : aide lors de l'enregistrement des traitements ou seul contrôle des registres ?
- DPO et registres de l'art. 30 (RT et ST)
- Construction d'outils (check-list) : méthodologie pour réaliser l'audit

Mettre en conformité la documentation contractuelle et d'information

- Rôles respectifs de la direction juridique et du DPO
- Identification des réglementations sectorielles

objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Focus sur les transferts de données personnelles vers des pays tiers (décisions d'adéquation et garanties appropriées)
- Construction d'outils : bâtir sa documentation de mise en conformité
- Plan d'actions : construire sa politique de protection des données personnelles (RT et ST, BtoC et BtoB)
- Cas pratique : rédiger les clauses relatives à la protection des données personnelles dans les contrats

Déterminer l'opportunité d'une AIPD (ou DPIA)

- Rappels sur l'AIPD (accountability, finalité, caractère obligatoire)
- Critères sur l'opportunité d'une AIPD
- Notion de risque sur la vie privée
- Réalisation d'un AIPD : méthode et outils à la disposition du RT et du DPO, conseils sur la sous-traitance et sur les mesures organisationnelles et techniques de sécurité
- Mise en situation : dans plusieurs situations données, de l'opportunité ou non de réaliser une PIA

Réagir face aux exigences liées à la protection de données des personnes concernées

Répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes intéressées

- Attributions du DPO
- Mise en place des procédures d'exercice des droits
- Exercice des droits en pratique
- Cas pratique : demande d'accès, quel rôle et quelles diligences du DPO ?

Répondre à une violation de données

- Procédures de détection/de notification : mise en place
- Rôle du DPO en cas de violation de données
- Mise en situation : réagir à une violation de données

Utiliser les ressources pertinentes pour piloter la conformité

Sensibiliser les différentes parties de l'entreprise

- Communication dans l'entreprise
- Élaboration des programmes de formation
- Mise en situation : alerter les acteurs de l'entreprise des enjeux de la protection des données

Mettre à disposition des outils méthodologiques et logiciels pour l'exercice des fonctions de DPO

- Nécessité de s'appuyer sur des outils de gouvernance des données
- Outils à disposition : CNIL et éditeurs
- Outils et traçabilité des activités de traitement
- Partage d'expérience : les outils adaptés au contexte de son entreprise



Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... —————

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

PARIS

- 12 Oct. 2026 – Session Garantie
- 17 Déc. 2026

A DISTANCE

- 12 Oct. 2026 – Session Garantie
- 17 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

BORDEAUX

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

CHAMBERY

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

GRENOBLE

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

LILLE

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

LYON

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

MARSEILLE

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

NANTES

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

NICE

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

NIORT

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

PAU

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

RENNES

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

ROUEN

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

STRASBOURG

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

TOULOUSE

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

TOURS

- 28 Aoû. 2026
- 12 Oct. 2026
- 17 Déc. 2026

